



Dicastère «Personnel»: contacts et supports de travail

Remarque:

Les coordonnées des offices cantonaux concernent le canton de Berne. Dans le canton du Jura, le secrétariat de l'Eglise cantonale est compétent pour toutes les questions relevant du personnel.

Voir : [Eglise réformée du Canton du Jura: Secrétariat cantonal \(eglisererefju.ch\)](http://eglisererefju.ch)

Vous souhaitez engager une nouvelle catéchète: comment mettre judicieusement en route la procédure? La diacre a un solde d'heures supplémentaires: comment régler la question? Le comptable quitte la paroisse et souhaite obtenir un certificat de travail: comment le rédiger?

En tant que conseillère et conseiller de paroisse, responsable du dicastère du personnel, vous êtes confronté à ces questions et à bien d'autres encore. Dans les pages qui suivent, vous trouverez, ordonnés par thèmes, des adresses et des supports de travail utiles.

Remarque sur l'engagement de pasteures ou pasteurs dans le canton de Berne:

Les membres du corps pastoral sont engagés par la paroisse; depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Eglise cantonale est leur employeur. Les dispositions correspondantes adoptées par le Synode s'appliquent. Les liens utiles sont mentionnés dans les différents thèmes.

Thème	Informations	Contact
<i>Recrutement</i> Mots-clés: Mise au concours Procédure d'engagement Entretien d'engagement	Lorsqu'un poste doit être repourvu, nous vous recommandons de prévoir suffisamment de temps. Chaque changement de poste vous offre l'opportunité d'ajuster le profil de poste; l'annonce de mise au concours doit tenir compte de ces ajustements. Vous avez la possibilité de publier gratuitement des offres d'emploi sur le site internet des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Pour faire un choix parmi les postulations, nous vous recommandons de mettre sur pied une instance de recrutement, comprenant au moins le / la conseiller (-ère)	Vous trouverez sous ce lien: Téléchargements: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch) des supports de travail utiles : <ul style="list-style-type: none">• Liste de contrôle pour le recrutement du personnel• Marche à suivre pour le recrutement et l'engagement du personnel Contact pour les mises au concours: communication@refbejuso.ch

	<p>de paroisse compétent et un-e représentant-e de l'équipe que va intégrer la nouvelle personne recrutée.</p> <p>Selon la situation, il peut s'avérer judicieux de déléguer toute la procédure de recrutement à une instance externe.</p> <p>Le bureau de renseignements pour conseils de paroisse vous assiste en cas de besoin.</p>	<p>Votre contact: Bureau de renseignement pour conseils de paroisse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tél.: 031/ 340 25 25 (lu, me et je matin) • Courriel: paroisses.info@refbejuso.ch <p><u>Canton de Berne</u></p> <p>Pour pourvoir un poste pastoral vacant, vous trouverez des informations sur la page internet dédiée:</p> <p>Administration Corps pastoral: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p> <p>La pasteure régionale ou le pasteur régional responsable de votre paroisse vous accompagne dans le processus de recrutement. Voir: Pastorat régional: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch).</p>
<p><i>Engagement</i></p> <p>Mots-clés:</p> <p>Echelonnement</p> <p>Descriptif de poste</p>	<p><u>Canton de Berne:</u></p> <p>Le règlement d'organisation et du personnel de la paroisse s'applique à l'ensemble du personnel (sauf les pasteures et pasteurs).</p> <p>Le règlement du personnel précise également si les collaboratrices et collaborateurs sont engagés au titre du droit public (loi cantonale sur les communes) ou du droit privé (selon le droit des obligations).</p>	<p><u>Canton de Berne:</u></p> <p>Les conditions d'engagement pour pasteures et pasteurs sont régies par des directives de l'Eglise cantonale.</p> <p><u>Canton du Jura:</u></p> <p>Les conditions d'engagement pour pasteures et pasteurs sont régies par la Constitution de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura (art. 38) et par l'Ordonnance concernant les ecclésiastiques du-25 novembre 2017 de l'Église réformée évangélique de la République et Canton du Jura.</p> <p>Eglise réformée du Canton du Jura: Règlementation (egliserefju.ch)</p>

		<p>Des ordonnances particulières s'appliquent aux diacres (RLE 43.030) et aux catéchètes (RLE 44.030) de la partie francophone de notre Eglise. Vous les trouverez sous ce lien: 4 Collaborateurs et leurs services: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p> <p>La Commission de la catéchèse de l'arrondissement a publié des informations pour l'engagement des catéchètes professionnels. Vous les trouverez, ainsi que d'autres documents utiles, sous ce lien: COMCAT Eglises réformées BE-JU-SO: Accueil</p> <p>Des recommandations donnent des indications relatives aux échelles de rémunération des organistes. Vous les trouverez en cliquant sur ce lien: http://www.refbejuso.ch/uploads/tx_docmgr/II-F-3_Recommandations_concernant_l_engagement_et_la_remuneration_des_organistes.pdf</p> <p><u>Canton de Berne :</u></p> <p>Les descriptions cantonales des fonctions-types peuvent vous être utiles pour attribuer un échelon salarial à une collaboratrice administrative ou à un collaborateur administratif ou à une-concierge ecclésiale-e. Vous les trouverez sous ce lien: Système de rémunération (be.ch)</p> <p><u>Canton de Berne :</u></p> <p>Vous pouvez télécharger et remplir en ligne les descriptifs de poste pour pasteurs et pasteurs. Vous les trouverez sous ce lien: http://stebe.refbejuso.ch/</p> <p>En cliquant sur les liens suivants, vous trouverez des descriptifs de poste pour organistes : http://www.bov-be.ch/</p>
--	--	--

		<p>Des recommandations donnent des indications relatives aux échelles de rémunération des organistes. Vous les trouverez en cliquant sur ce lien:</p> <p>http://www.refbejuso.ch/uploads/tx_docmgr/II-F-3_Recommandations_concernant_l_engagement_et_la_remuneration_des_organistes.pdf</p>
<p><i>Direction des collaboratrices et collaborateurs</i></p> <p>Mots-clés: Entretiens de collaboratrices et collaborateurs Planification annuelle / Activités</p>	<p>Votre fonction de conseillère / conseiller de paroisse vous engage vis-à-vis de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs: vous êtes l'autorité qui recrute et donc aussi le supérieur ou la supérieure hiérarchique (cf. art. 113 du Règlement ecclésiastique). A ce titre, vous menez régulièrement des entretiens de qualification avec vos collaboratrices et collaborateurs et veillez à l'encouragement / au développement de vos collaboratrices et collaborateurs.</p>	<p>Vous trouverez un guide pour les entretiens de collaborateurs ainsi qu'un modèle de formulaire sous le lien suivant:</p> <p>Téléchargements: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p> <p>Canton de Berne : les entretiens de qualification des pasteurs et pasteurs s'inscrivent dans un processus de trois ans. Vous trouverez les informations et les formulaires sous ce lien:</p> <p>Descriptif de poste: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p>

<p>Formation continue</p>	<p>De même, vous êtes l'instance responsable des choix stratégiques de votre paroisse (planification des activités principales) et des implications financières afférentes. Un tel processus se conçoit de préférence avec les collaboratrices et collaborateurs, car ce sont eux qui perçoivent, au travers de leur savoir professionnel, quelles sont les activités qui sont nécessaires et pertinentes.</p>	<p>Si vous souhaitez un conseil sur les «perspectives d'avenir pour votre paroisse», nous sommes à votre disposition (Bureau de renseignement pour conseils de paroisse, Tél. 031/340 25 25, lu, me et je matin).</p> <p>Les pasteures et pasteurs, catéchètes et diacres disposent d'un vaste choix de formations continues (voir: https://www.protestant-formation.ch/). Il est possible de solliciter des subventions pour une formation continue. Les conditions d'octroi sont réglées dans les ordonnances correspondantes (voir: 5 Formation: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)).</p> <p>Le secteur ou l'instance suivante vous donne tous les renseignements souhaités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission de la catéchèse (COMCAT), Tél. 076 438 02 09 (catéchètes) - Secteur Théologie, 031 340 26 40 (pasteur-e-s et diacres) -
<p><i>Absences prolongées des collaboratrices et collaborateurs</i></p> <p>Mots-clés: Maladie/accident Congé Heures supplémentaires</p>	<p>En cas de maladie et d'accident, les absences prolongées de collaboratrices et collaborateurs sont difficilement planifiables. Les réglementations en la matière sont résumées dans un support de travail.</p> <p>Pour toute question juridique, vous pouvez vous adresser à notre service juridique qui pourra vous fournir les premiers renseignements et vous mettre en contact avec d'autres personnes.</p>	<p>La liste de contrôle en cas de maladie prolongée d'une collaboratrice ou d'un collaborateur / d'absence prolongée suite à un accident peut être téléchargée sous le lien suivant:</p> <p>Téléchargements: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p> <p>Service juridique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure: Le service juridique: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p>

	<p>Les congés (non payés ou les congés d'études) sont en revanche prévisibles. Ces derniers doivent pouvoir s'insérer harmonieusement dans la planification annuelle et avoir été convenus suffisamment tôt avec le conseil de paroisse.</p> <p>Quant au traitement des heures supplémentaires, il convient de clarifier sans tarder avec la collaboratrice ou le collaborateur quelles sont les raisons qui expliquent l'excédent d'heures et comment ces dernières peuvent être diminuées. Des entretiens réguliers entre le / la responsable du dicastère et les collaboratrices et collaborateurs peuvent contribuer à prévenir une augmentation trop marquée des heures supplémentaires.</p>	<p>Des dispositions particulières régissent les congés d'étude des ecclésiastiques. Nous vous renvoyons à l'ordonnance correspondante que vous trouverez sous le lien suivant: http://www.refbejuso.ch/fileadmin/user_upload/Downloads/RLE_RIE/5/5_9-010_Reglement-formation-continue_2020.pdf</p> <p><u>Le service Formation continue vous renseigne volontiers</u>: téléphone 031 340 26 40, courriel pwb@refbejuso.ch</p>
<p><i>Résiliation</i></p> <p>Mot-clés: Certificat de travail</p>	<p>Après une résiliation, tout collaborateur ou toute collaboratrice a droit à un certificat de travail. La règle qui s'applique pour sa rédaction est la suivante: bienveillant, authentique et complet.</p>	<p>Pour rédiger un certificat de travail, vous pouvez vous référer à un modèle que vous trouverez sous ce lien: Téléchargements: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p>

<p><i>Conflits</i></p> <p>Mots-clés: Harcèlement (mobbing) Harcèlement sexuel Prévention des conflits Conseil en cas de conflits</p>	<p>Si vous avez des soupçons de harcèlement (mobbing) ou si des cas de harcèlement sexuels se produisent, vous pouvez vous adresser, en tant que conseillère ou conseiller, à un service spécialisé. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent également y recourir.</p> <p>De même, lorsqu'il y a conflit entre les collaborateurs, votre responsabilité en tant que conseillère et conseiller est engagée. Il est recommandé de rechercher rapidement le dialogue entre les parties en conflit et, le cas échéant, de recourir à une aide extérieure.</p> <p>Le Bureau de renseignement pour conseils de paroisse peut être votre premier contact dans ces situations.</p>	<p>Contact: conseil en cas de harcèlement psychologique ou moral</p> <p>Canton de Berne: pour un premier contact, nous vous suggérons de vous adresser à Santé bernoise Rue Centrale 63a 2502 Bienne</p> <p>Canton du Jura: L'administration cantonale a mis sur pied un groupe de confiance pour des institutions de droit public ou de droit privé, mais chargées de l'exécution de tâches publiques qui peut – Santé bernoise d'une médiation en cas de conflit. Les collectivités intéressées doivent néanmoins solliciter l'agrément du gouvernement pour bénéficier des prestations de ce groupe.</p> <p>Centre Jura bernois-Seeland Centre Jura bernois-Seeland - Santé bernoise (santebernoise.ch)</p> <p>http://www.jura.ch/DIN/SRH/Malaises-et-conflits-sur-la-place-de-travail.html</p> <p>Contact Bureau de renseignements pour conseils de paroisse: Tél. 031/340 25 25 (lu, me et je matin) Courriel: paroisses.info@refbejuso.ch</p> <p>Contact Service juridique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure: Le service juridique: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (refbejuso.ch)</p>
--	---	--

	<p>Des questions juridiques se posent rapidement dans le cadre de conflits. Nous vous conseillons de solliciter, dans votre fonction de responsable hiérarchique, de solliciter sans attendre une aide juridique. Le service juridique des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se tient à votre disposition pour vous donner les premières clarifications.</p>	
--	--	--

Informations arrêtées en 2022